



MAIRIE DE LA VERDIERE

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2020

Présents : ROGIER Gilles, Francis PAYAN, Dominique VIDAL, Danielle ENJARLAN, Gisèle VAUQUOY, Jean-Michel VIDAL, Sandra LIZANO, Jean-François CHARRAT, Gérard MARIGNANE, Edmond BLANC, Denis DUVAL, Nicole THEILLOUT, Stéfano BLANC, Muriel GILLET.

Absents : Jean-Philippe BERSIA, Frédéric BUISSON, Éric BOURASSEAU, Francine IKHLEF, Corinne BEAUDUEN,

Procurations : Jean-Philippe BERSIA à Francis PAYAN. Frédéric BUISSON à Gisèle VAUQUOY, Eric BOURASSEAU à Jean-Michel VIDAL, Francine IKLEF à Gilles ROGIER, Corinne BEAUDUEN à Jean-François CHARRAT.

En préambule, Monsieur le maire remercie les verdiérois se trouvant dans le public.

Le quorum étant atteint, ouverture de la séance à 17 heures 05 par monsieur le maire.

Secrétaire de séance : Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire. Monsieur **Jean-François CHARRAT** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal en date du 21 juillet 2020 : Gérard MARIGNANE demande que soient ajoutées les remarques qu'il avait indiquées, à savoir « *l'architecte a adressé par mail à la mairie, chaque semaine, l'état de situation des travaux en cours, dans l'intitulé de la commission développement économique et touristique, il manque le mot patrimoine et que Jean-Philippe BERSIA a évoqué les problèmes liés nominativement aux agents du service technique et aux mesures envisagées* ». Le maire ayant validé ces modifications le compte rendu est approuvé à **l'unanimité**.

2 – Vote du compte administratif 2019 – Eau et assainissement

Monsieur le maire indique que le compte administratif concernant le budget annexe de l'eau a été arrêté le 31/12/2019. Il explique les différentes lignes du tableau en **annexe 1**.

Denis DUVAL relève qu'il y a eu deux demandes DETR de 31250€. La secrétaire générale indique que seule celle concernant les poteaux « incendie » a été allouée par l'état en 2019.

APPROBATION à l'unanimité

17 heures 40 : Corinne BEAUDUEN remet une procuration à Jean-François CHARRAT

3 - Vote du budget primitif 2020 – Commune -Eau et assainissement

Monsieur le maire présente le **budget général primitif** pour l'année 2020. (**cf. tableaux annexe 2**)

Il indique avoir constaté des dérapages dans la gestion des charges à caractère général, notamment sur les postes de matériels informatiques et la consommation des fluides (électricité, ...) Il indique qu'il va chercher des solutions très rapidement pour optimiser ces coûts de fonctionnement. Il cite en exemple la salle Fontvieille qui n'a pas été utilisée depuis plusieurs mois mais dont la climatisation n'a pas été coupée.

Il présente ensuite les projets pour les quelques mois qu'il reste en 2020. (**cf. annexe 3**)

L'achat d'une maison est envisagé pour y loger le médecin et le boulanger.



MAIRIE DE LA VERDIERE

L'acquisition d'un fourgon est nécessaire pour remplacer celui des services techniques, ainsi qu'un véhicule d'occasion pour le futur médecin. Denis Duval sollicite des précisions sur le statut du potentiel boulanger. Muriel GILLET indique qu'elle est en contact avec « les moulins de Storione » qui se sont engagés à accompagner et conseiller la commune dans cette entreprise.

Questions posées par Jean-François CHARRAT : quelques précisions sur les économies envisagées ? Réponse de monsieur le maire : « tous les postes seront concernés, pas seulement les charges à caractère général »

Concernant le médecin salarié : Quelle est la charge financière prévisible pour l'année 2021 ? réponse du maire et de Mme VIDAL : c'est un choix qui est une promesse de campagne. Il coûtera 126.000 € en charges salariales en 2021 auxquelles il faut ajouter le coût de fonctionnement. La somme de 150.000 € par an est avancée. A la question concernant l'analyse financière dépenses/recettes, l'équilibre serait atteint d'ici deux ans. Le maire indique que si ce contrat s'avère trop onéreux pour la commune il sera réactualisé rapidement. Jean-Michel VIDAL ajoute qu'il faut le mettre en place avant la fin de l'année pour éviter que la population ne parte ailleurs. A la question concernant le choix d'emprunter plutôt que d'utiliser les fonds propres, monsieur le maire indique qu'il préfère conserver une possibilité de financer d'éventuelles acquisitions immobilières par l'emprunt et conserver l'autofinancement pour d'autres secteurs.

Stéfano BLANC demande où sera installé en attendant le médecin dès la fin de l'année. Monsieur le maire répond qu'il sera installé provisoirement à la salle des fêtes, dans ce qu'il est communément désigné comme le logement du gardien.

Gérard MARIGNANE sollicite des précisions sur l'éventuelle restauration du Retable de l'église. Monsieur le maire indique que cette opération sera programmée en 2021.

Vote : Contre 1 (Corinne BEAUDUEN). Abstentions 2 (Jean-François CHARRAT et Gérard MARIGNANE).

BUDGET PRIMITIF APPROUVE

Monsieur le maire présente le **budget annexe de l'eau-assainissement** pour 2020 (tableau annexe 4)

Denis DUVAL indique que le rendement avancé par le fermier était de l'ordre de 62%. Monsieur le maire répond que le chiffre qui vient de lui être fourni est de l'ordre de 50%. Denis DUVAL précise qu'il faudra réclamer les pénalités concernant cette distorsion.

Le budget pour 2020 est un budget d'attente. Le choix de poursuivre les investissements sur les stations d'épuration est reporté à 2021.

Le budget est approuvé à l'unanimité

4 – Questions diverses

Jean-François CHARRAT sollicite des précisions sur les dispositions qui seront prises concernant le CAPV. Le maire indique qu'il rencontre le directeur de cette association le samedi 1^{er} août. Les commissions seront réunies rapidement pour proposer des directions de travail.

Le maire relate son entrevue avec le conseil de l'école. Il indique qu'il y a une réelle problématique de sécurité à l'égard du local occupé par le foyer rural (aéromodélisme). Une solution doit être proposée aux parents d'élèves avant la rentrée scolaire 2020/2021.



MAIRIE DE LA VERDIERE

Jean-François CHARRAT rappelle qu'il faut très vite voter la minorité de blocage concernant le transfert obligatoire de la compétence urbanisme vers la communauté de communes.

Echanges entre les conseillers sur le SIDEVAR, syndicat des transports, etc...

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire clôture la séance du conseil à 19 heures 50.

Le secrétaire de séance

Jean-François CHARRAT

le maire

Gilles ROGIER

